

**Assemblée des délégués du SEPE
du 25 mai 2018**

LIEU : Restaurant de la Pierre-Percée, Courgenay

DEBUT DE L'ASSEMBLEE : 18h00

PRESIDENT : M. Didier NICOULIN

SECRETAIRE : Mme Marie-Françoise MAITRE

DELEGUES EXCUSES : Mme Isabelle FLEURY, Alle
MM. Patrick FLURI, Alle
Magali MARCHAND, Alle
Thomas HUBER, La Baroche
Fabian ZUERCHER, Courtedoux
Anthony BIEDERMANN, Fontenais
Emmanuel GIGON, Haute-Ajoie
Mme Chantal BRAICHET, Porrentruy
MM. Gérard BRUNNER, Porrentruy
Claude GURY, Porrentruy
Frédéric SOLLBERGER, Porrentruy
Yves VOISARD, Porrentruy
Mme Danièle LAVILLE, vérificatrice

Ordre du jour :

1. Accueil
 2. Appel nominal
 3. Désignation des scrutateurs
 4. Nommer :
 - a) le président de l'assemblée
 - b) le vice-président
 - c) le président et la vice-présidente de la commission
 - d) la secrétaire et le caissier
 - e) les vérificateurs
 5. Procès-verbal No 21 du 27 octobre 2017 à Cornol
 6. Rapport du Président de la commission
 7. Passation des comptes 2017 :
 - a) Rapport des vérificateurs
 - b) Approbation des comptes
 - c) Décharge à la commission pour sa gestion
 8. Divers
-

1. Accueil

En tant qu'ancien président de la commission du SEPE, M. Gilles Villard souhaite la bienvenue aux délégués nommés pour cette nouvelle législature, et les remercie de leur présence. Il adresse un merci particulier à la commune de Courgenay qui nous accueille ce soir.

Il rappelle quelques principes :

L'assemblée des délégués est composée des représentants des communes membres du SEPE, soit Porrentruy, Courgenay, Alle, Fontenais, Haute-Ajoie, Grandfontaine, Courtedoux, Baroche et Cornol.

Chaque commune membre du SEPE a droit d'emblée à un délégué. De Plus, chaque commune désigne un délégué par mille habitants ou par fraction de mille habitants.

L'assemblée des délégués ne peut prendre de décision que si la majorité absolue des délégués est présente.

Selon l'article 7 lettre a) du règlement d'organisation et d'administration : l'assemblée des délégués est dirigée par le président de l'assemblée (à défaut par le vice-président ou par un délégué désigné par l'assemblée) qui a le droit de vote.

Etant donné que ce soir il sera procédé aux nominations des instances du syndicat, nous avons besoin d'une personne de l'assistance pour diriger les débats jusqu'au point 4 b) de notre ordre du jour, afin de respecter l'article précité et éviter des vices de formes.

Comme nous nous trouvons à Courgenay, M. Gilles Villard propose M. Tony Loutenbach, ancien membre de la commission, pour diriger les points 2 à 4 b). Ensuite, ce sera la personne qui sera nommée à la présidence qui prendra le relais. Comme il n'y a pas d'autre propositions, M. Gilles Villard remercie M. Tony Loutenbach et lui cède la parole pour les délibérations.

2. Appel nominal

Baroche	Jacques Bourquard, Cédric Sprunger remplace Yvan Shori
Cornol	José Beuret, Jésus Moreno, Fabrice Berret remplace Ernest Gerber
Courgenay	Régine Guélat, Jean-Marc Lopinat, Tony Loutenbach, Ismaël Paupe
Courtedoux	Yanick Matthey
Fontenais	Sophie Golay Gasser remplace Francis Dubey, Valérie Bourquard Voisard
Grandfontaine	Thomas Vuillaume, Vanden Sande Eric remplace Marguerite Vuillaume
Haute-Ajoie	Joseph Lachat, Ismaël Vuillaume
Porrentruy	Jean-Pierre Bendit, Christine Choulat Raval, Didier Nicoulin
Vérificatrice	Laure Dargier

19 délégués présents (quorum 16)

3. Désignation des scrutateurs

M. Tony Loutenbach propose Mme Valérie Voisard Bourquard et M. Ismaël Paupe, qui sont nommés comme scrutateurs pour cette assemblée des délégués.

4. Nommer

a) le président de l'assemblée

Pour remplacer M. Marcel Hubleur qui a quitté ses fonctions en décembre 2017, après discussion et pour tenir compte d'une certaine répartition des postes, la commission du SEPE propose M. Didier Nicoulin de Porrentruy, directeur de la Banque Raiffeisen d'Ajoie et bien connu dans la région pour présider l'assemblée des délégués. Il est élu par acclamation.

b) le vice-président

Pour la vice-présidence, la commission propose M. Yanick Matthey, conseiller communal à Courtedoux, qui connaît bien les instances du SEPE pour y avoir été délégué et commissaire. Ce dernier est également élu par acclamation.

M. Tony Loutenbach cède la parole à M. Didier Nicoulin pour la suite des délibérations. M. Didier Nicoulin remercie l'assemblée de la confiance qui lui est témoignée.

c) le président et la vice-présidente de la commission

La commission et le président de l'assemblée des délégués M. Didier Nicoulin proposent de renommer M. Gilles Villard qui occupait déjà ce poste. Il est élu par acclamation. Pour le seconder, Mme Rosalie Beuret, conseillère communale à Porrentruy, est proposée à la vice-présidence. Elle est également élue par acclamation.

d) la secrétaire et le caissier

La secrétaire Mme Marie-Françoise Maître, de Courtedoux, et le caissier M. Jean-Denis Voisard, de Fontenais, sont pareillement réélus par acclamation.

e) les vérificateurs

Il s'agit de renommer également les vérificatrices des comptes, qui sont Mmes Laure Dargier de Courgenay et Danièle Laville de Rocourt, qui fonctionneront jusqu'à la mise en œuvre des nouvelles règles comptables MCH2. Elles sont toutes les deux réélues par acclamation.

5. Procès-verbal No 21 de l'assemblée des délégués du 27 octobre 2017 à Cornol

Le procès-verbal est accepté à la majorité par un vote à main levée, avec une abstention.

6. Rapport du Président de la commission

M Gilles Villard propose aux délégués et aux commissaires intéressés d'organiser une visite de la Step. Il présente ensuite son rapport à l'assemblée :

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs les délégués et membres de la commission du SEPE,

Je tiens tout d'abord à vous remercier de la confiance que vous me témoignez en m'élisant encore une fois à la présidence de la commission du SEPE et je félicite votre président de l'assemblée M. Didier Nicoulin de Porrentruy, votre vice-président, M. Yannick Matthey de Courtedoux, ainsi que la vice-présidente de la commission, Mme Rosalie Beuret pour leurs nominations. Il en va de même pour Mme Marie-Françoise Maître en tant que secrétaire et M. Jean-Denis Voisard comme caissier. Félicitations également aux deux vérificatrices des comptes Mmes Laure Dargier et Danièle Laville. Je leur souhaite plein succès dans leurs fonctions respectives.

Avec ces personnes et la commission, dont voici la composition représentant les 9 communes du syndicat, soit : Mme Rosalie Beuret et M. Michel Rotunno, pour Porrentruy, Mme Maëlle Wenger, Courtedoux, M. Cyrille Gigon, Alle, M. Philippe Riat, Haute Ajoie, M. Raphaël Rebetez, Courgenay, M. Patrick Quiquerez, Grandfontaine, M. Martial Rich, La Baroche, M. Dominique Wahl, Fontenais et votre serviteur pour Cornol, nous nous efforcerons de mener à bien les tâches qui nous seront confiées.

Pour ce faire, nous serons aidés par nos exploitants, M. Stéphane Crelier, responsable de la Step, ainsi que Marc Vuillaume qui a débuté ses fonctions au début de l'année et qui remplacera M. Maurice Hulmann, adjoint de la Step, qui arrivera à la retraite cet automne. Un autre employé est également à notre service. Nous serons épaulés également dans nos prises de position par M. Roland Girard, représentant l'office cantonal de l'environnement, ainsi que par M. Patrick Houlmann, consultant, qui participeront à nos séances, ainsi que par la sous-commission d'exploitation du SEPE sous la responsabilité de M. Michel Rotunno.

Et pour que tout cela fonctionne, nous avons bien entendu besoin de vous pour concrétiser au mieux les nombreux défis qui nous attendent afin d'assurer l'avenir du syndicat. Merci donc à vous toutes et tous d'avoir accepté de représenter votre commune au syndicat du SEPE en tant que délégués. Je profite encore une fois de remercier toutes les personnes qui ont œuvré d'une manière ou d'une autre durant la législature précédente.

Depuis le début de l'année, la commission s'est réunie à 3 reprises pour traiter les affaires courantes et notamment préparer l'assemblée des délégués de ce soir.

Elle a procédé à la nomination de la sous-commission d'exploitation, dont voici les membres, soit MM. Michel Rotunno, responsable, Mme Maëlle Wenger et M. Raphaël Rebetez.

L'exploitant, la secrétaire, le caissier, le consultant, la vice-présidente et le président de la commission participeront également aux séances.

Le tournus pour les assemblées a été fixé de la manière suivante : donc ce soir à Courgenay. Ce sera ensuite dans l'ordre suivant aux communes de Porrentruy, Fontenais, Alle, Courtedoux, Haute-Ajoie, Grandfontaine, Baroche et Cornol de nous accueillir et d'avance nous les en remercions.

Une partie de l'automatisation de la step (lié au pont roulant et au re-pompage) est en cours et a été acceptée par la commission pour une somme d'environ CHF 110'000.--. Pour le reste de l'automatisation, il faudra encore prévoir environ CHF 130'000.-- par la suite. Pour les micropolluants, l'automatisation est incluse dans le projet.

Un contrat avec la société « Polaris » a été signé et est aussi en cours d'élaboration pour obtenir une vue générale informatisée de toutes les conduites intercommunales.

La plupart des installations de la Step ont plus de 30 ans, il faudra donc s'attendre durant cette législature à devoir changer quelques pièces pour garantir un bon fonctionnement de celles-ci. Un état des lieux de toutes les infrastructures et machines de la Step sera établi fin de connaître leur état et quelles seront les urgences à prévoir. L'oxygénation de la biologie avec les soufflantes par exemple pose des problèmes qu'il faudra solutionner.

A noter que les comptes 2016 ont été approuvés par le délégué aux affaires communales et qu'un contrôle TVA a été effectué pour les années 2012 à 2016 sans modification. Merci au caissier pour son excellent travail.

La sous-commission étudiera prochainement le statut du personnel, qui sera basé sur celui des employés de la république et canton du Jura. Il sera ensuite traité par la commission du SEPE et transmis au délégué aux affaires communales pour contrôle avant de vous le soumettre pour approbation.

Nous serons soumis comme les communes aux nouvelles règles qui entreront en vigueur concernant la comptabilité avec le MCH 2 dès le 1^{er} septembre 2019. Ce nouveau système nécessitera certaines adaptations du bilan dans certains cas et la recherche de documents par rapport au maintien de la valeur. Pour information, les communes sont en possession de plusieurs données fournies par le bureau BG lors des études concernant le SEPE +.

Nous avons constaté de grands problèmes avec les curages des canalisations dans les communes, qui devraient être effectués en principe tous les 5 ans. La plupart d'entre elles n'ont rien fait depuis l'établissement des PGEE et le fonctionnement de la Step est péjoré à cause de tels problèmes. Il est important de rappeler aussi que le SEPE doit connaître les travaux que réalisent les communes (creusage de routes ou autres liés aux conduites intercommunales, afin de pouvoir mettre à jour ses plans. Merci donc de bien vouloir annoncer de tels travaux à l'exploitant.

Les plans d'actions des PGEE ne doivent pas rester non plus dans les tiroirs. C'est aux communes de les mettre à jour et de planifier les différents travaux prévus dans ces plans. Il y a des travaux à réaliser représentant des millions de francs pour l'ensemble des

communes du SEPE. Merci donc aux communes de prévoir les travaux dans leur planification afin d'améliorer le système d'évacuation des eaux usées et ainsi garantir un bon fonctionnement de la Step.

Il ne s'agit pas ici de donner des leçons. Le SEPE doit également en faire de même avec les collecteurs intercommunaux. C'est la raison pour laquelle, le SEPE profitera de l'opportunité des travaux entre autres du Thermoréseau qui seront effectuées autour de la patinoire pour déplacer une conduite intercommunale en direction de Courgenay. Les travaux étaient devisés à CHF 220'000.-- dans les actions du PGEE. Après discussions avec les organes concernés, la commission SEPE est favorable à ces investissements nécessaires avec un plafond à CHF 150'000.--.

Pont roulant : Il s'agit d'un dossier considéré comme des plus importants de cette législature. Les contrats avec plusieurs entreprises régionales à chaque fois que c'était possible ont été signés. Les travaux ont débuté dans le courant du mois d'avril et dureront jusqu'en juillet 2018. Durant cette période, nous allons perdre une capacité de traitement, du fait que la Step ne fonctionnera qu'avec la moitié du pont roulant et ce risque a dû être évalué avec les pêcheurs et l'office cantonal de l'environnement selon leur demande. Les rejets d'ammonium ou de nitrites pourraient en effet avoir un impact économique au niveau de la pisciculture et surtout lors de l'arrêt total du système lors du changement du pont roulant prévu durant 1 jour en principe le mardi 19 juin 2018 selon le planning. Inutiles de vous dire que toutes les précautions ont déjà été prises et que des mesures sont effectuées de même que des contrôles journaliers par notre exploitant, sous la surveillance du bureau d'ingénieurs RWB Jura SA et en collaboration avec les pêcheurs, pour éviter une catastrophe et des soucis à la pisciculture Choulat à Courtemaîche, mais malheureusement, nous sommes tributaires des caprices de la météo. De plus, il n'y a pas d'assurance pour prendre en charge des dégâts qui pourraient être causés par un fonctionnement anormal de la Step. Pour l'instant, fort heureusement, aucune mortalité au niveau piscicole n'a été constatée. Je tiens ici à remercier sincèrement nos exploitants pour leur professionnalisme et l'immense travail supplémentaire par rapport à ces travaux, de même que le bureau d'ingénieurs RWB qui suit de très près l'avancement du chantier et qui réagit au fur et à mesure des surprises qu'engendrent des travaux de cette ampleur.

Micropolluants : C'est également le deuxième gros dossier à traiter durant cette législature. Je ne vais pas revenir sur l'historique complet qui serait trop long à expliquer. L'assemblée des délégués ainsi que l'ensemble des communes ont accepté ce projet l'année passée, sous réserve de subventions fédérales et cantonales. Ce qu'on peut dire aujourd'hui, c'est que c'est un dossier qui prend du temps et beaucoup d'énergie. A l'heure actuelle, plusieurs discussions ont eu lieu avec les instances précitées. Il en résulte que nous ne pouvons pas débiter les travaux tant qu'elles n'auront pas donné leur feu vert. La législation en la matière est très complexe et nous devons, en résumé, prouver que le traitement à l'ozone prévu pour réduire les micropolluants ne posera pas de problème dans le futur. Pour cela, il a fallu donc procéder à de nombreuses analyses sur plusieurs périodes et évaluer les impacts potentiels de l'ozonation sur les ressources en eau potable, de même qu'effectuer des études de faisabilité pour la réduction des sources de bromures constaté dans une

entreprise. Le résultat des analyses et des propositions ont été transmis dernièrement au canton et à la confédération qui demandent au SEPE maintenant d'organiser une séance commune avec le SEHA. La séance a été fixée au 6 juin prochain pour leur expliquer notre projet et obtenir leur prise de position avant de recevoir, nous l'espérons également le feu vert des hautes instances avec ou sans conditions, ce qui nous permettra de déposer le permis de bâtir et débiter les travaux si possible encore cette année. Nous aurons donc l'occasion d'en discuter lors des prochaines assemblées.

Je vous signale également que nous allons organiser pour celles et ceux qui le souhaitent une visite commentée des installations de la Step. Nous vous prions simplement de bien vouloir compléter la liste qui circulera pour les personnes intéressées et vous serez convoqués par la suite. La date ou les dates seront décidées en fonction du nombre de personnes inscrites et surtout des possibilités de visites par rapport aux travaux en cours, notamment à cause des risques sur le chantier.

Je vous invite également à consulter notre site internet www.sepe-porrentruy.ch

Voilà je m'arrêterai là pour ce soir, mais je reste bien volontiers à votre disposition pour de plus amples renseignements.

M. Didier Nicoulin remercie M. Gilles Villard pour son rapport très complet et détaillé.

7. Passation des comptes 2017

Le caissier M. Jean-Denis Voisard présente ses commentaires sur les comptes 2017 :

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Les comptes de l'année bouclent, comme les années précédentes, avec un excédent de produits. Total des charges 1'473'730.85 et total des produits 1'518'027.80 En 2017 c'est un montant de 44'296.95 qui a été versé en dépréciation des frais liés aux charges payées dans le cadre du SEPE+.

Nous avons enregistré une augmentation des investissements nets de 244'824.35 et avons un excédent de financement de 90'527.40 qui représente la marge positive des comptes 2017. La marge d'autofinancement pour les comptes 2017 est de 664'976.02, c'est le montant disponible pour autofinancer nos investissements, soit un taux de 48.85% des revenus contre 53,06% en 2016. La part des revenus nets utilisés pour les intérêts des dettes est de 0,99%. Avec les 110'000 francs d'amortissement la charge financière représente le 9.07% des revenus.

Compte de fonctionnement – Administration : 50'961.86 de charges (+3.62%) et 11'000.00 de produits (-15.56%)

Les indemnités pour présences aux commissions et sous-commissions sont moins importantes qu'en 2016 pour les raisons de l'abandon du projet du SEPE+. Dans les

fournitures de bureau nous avons acquis un i-pad et nous avons eu des frais supplémentaires pour la mise au concours de l'engagement de l'exploitant-adjoint. Les autres chiffres n'appellent pas de commentaires particuliers.

Compte de fonctionnement – Exploitation 1'299'289.14 de charges + 38,03% par rapport à 2016 et 172'396.00 de produits -2.93%. Les charges de personnel ainsi que les charges sociales n'appellent pas de commentaires particuliers sauf concernant Monsieur Crelier à qui la commission a décidé de payer ses heures supplémentaires. Nous avons profité de l'engagement de nouveaux collaborateurs pour renouveler les équipements de sécurité afin de répondre aux exigences de la Suva. Nous avons également profité de payer des cours de perfectionnement pour nos exploitants. Nous avons eu un problème sur le compteur de la chambre à la rue du Gravier c'est ce qui explique l'important dépassement au niveau de la consommation d'eau. Le problème est actuellement réglé. Le montant des frais d'électricité est, par contre, inférieur de 8,44% à celui de 2016. Au niveau d'acquisition de machines, nous avons acheté une tondeuse à gazon pour 1'500 francs ainsi qu'une tronçonneuse pour 800 francs.

Concernant les frais de laboratoire nous avons acquis un analyseur d'humidité ainsi que les frais habituels liés aux analyses.

Les montants relatifs aux produits de déphosphatation et autres produits sont dans l'ensemble inférieurs au budget. (120.314.04 et 05)

Il n'y a pas eu de frais conséquents pour l'entretien des bâtiments et extérieurs (120.314.01). Lors de l'élaboration du budget 2018 je vous ai expliqué que nous allions modifier la comptabilisation des frais d'entretien et de réparations. Nous avons commencé ces imputations lors de la fin de l'exercice 2017. Ceci explique que plusieurs montants des comptes 120.315 n'apparaissent pas au budget. Cette modification permettra de mieux prévoir les besoins pour chaque bâtiment et chaque branche de l'exploitation de notre step. Le montant du compte entretien et réparation (120.315.01) pour 36'880.27 concerne des frais liés à la révision, le remplacement et l'entretien des diverses installations techniques. Les frais de véhicules (120.315.02) comprennent les divers services aux véhicules, les frais d'assurance, et de carburant.

Les frais d'entretien de la centrifugeuse et des serres (120.315.03) comprennent les frais habituels mais également des frais pour la réparation d'un arbre avec rotor et le remplacement d'une spirale ainsi que d'une vis convoyeuse, le tout pour 44'000 francs.

Le montant pour la surveillance de la modélisation des collecteurs respecte le budget, (120.315.04) par contre les frais liés aux prestations Polaris sont inférieurs (120.315.06). Ensuite nous avons 5 montants imputés sur de nouveaux comptes comme je viens de vous l'expliquer. Ces frais concernent des frais d'intervention sur un déversoir, des frais liés aux traitements des boues, l'acquisition d'un tuyau pour les installations d'oxygénation. Mais aussi des frais pour l'acquisition d'un filtre à charbon ainsi que divers frais habituels pour l'entretien du moteur à gaz, des bassins et des collecteurs.

Le montant pour l'enlèvement des déchets (120.318.02) est légèrement supérieur aux comptes 2016.

Les frais de nettoyage des bassins et collecteurs (120.318.03) comprennent notamment des frais de curage d'un bassin à Alle pour 8'000 francs.

Les primes d'assurances (120.318.04) sont légèrement supérieures à celles de 2016.

Le compte taxes et impôts (120.318.05) comprend les taxes cadastrales et immobilières.

Les honoraires pour contrôles techniques (120.318.06) concernent les analyses effectuées par le laboratoire Rufer ainsi que les frais de surveillance par le Service cantonal de l'environnement.

Les frais d'élimination et de transports des boues (120.318.09) sont nettement inférieurs au budget et légèrement supérieurs aux comptes 2016. Il s'agit des frais de transports effectués par l'entreprise Cuenat.

Suite à une augmentation des taux, les taxes de canalisations sont en augmentation. Elles sont facturées par la Municipalité de Porrentruy.

Les frais d'élimination des boues d'autres STEP (120.318.12) sont plus importants que prévus du fait que l'entreprise René Pape a été obligé de se mettre aux normes relatives à la circulation routière.

Le montant relatif à la taxe pour traitement des micropolluants (120.318.13) est comptabilisée pour la deuxième fois dans les comptes. Il s'agit du montant de 9 francs par habitant raccordé payé à la Confédération.

Les montants des comptes frais divers et associations et formations n'appellent pas de commentaires particuliers. (120.319.01 et 02)

Les montants prévus au budget ont été versés sur les réserves. (120.380.01 à 120.380.06) avec pour la première fois un montant calculé pour le maintien de la valeur de nos infrastructures.

Nous avons facturé des frais aux steps du Noirmont et des Bois pour la récupération de leurs boues. (120.434.01).

Nous avons facturé 3'962.70 francs de taxe de déversement pour les déchets distillés. (120.435.02). Les autres taxes et contributions sont conformes aux montants budgétés et à ceux de 2016. Les contributions des autres steps sont basées sur les EH au 01.01.2013. (120.435.05).

Nous avons comptabilisé une correction des frais de vente d'électricité, liés à l'installation du nouveau moteur à gaz. L'encaissement des charges sociales est lié aux charges du personnel et n'appellent pas de commentaires spécifiques. Pour faciliter les décomptes avec la TVA nous avons créé un compte relatif aux frais non soumis à la taxe. (120.436.07). Dans les recettes diverses nous avons comptabilisé les frais d'électricité et d'entretien relatifs à la station de pompage de Porrentruy.

Compte de fonctionnement – Finances 167'776.80 (- 25.57%) de charges et 1'334'631.80 de produits. (+25.21%)

Les intérêts concernent la dette liée à la construction des serres. Le taux est de 1,18% jusqu'en 2019. La dépréciation est toujours de 110'000 francs par an. Le résultat de l'exercice a été porté en diminution des frais liés au dossier SEPE+. Il reste un montant de 56'956.26 à imputé lors des prochains exercices.

Les communes ont versé un montant de 920'300 francs pour les frais d'exploitation, 276'200 francs pour le maintien de la valeur des infrastructures et 145'881 francs pour la taxe sur l'élimination des micropolluants. Il n'y avait pas de contributions impayées au 31 décembre 2016.

Les investissements pour 2017 comprennent le solde des dépenses pour le SEPE+, le traitement des micropolluants, la gestion du système de mesures pour bassins ainsi que le

projet du moteur à gaz et la modification du système des décanteurs secondaires. Dans les recettes nous avons comptabilisé les prélèvements aux provisions pour le moteur à gaz et l'équipement des BEPs.

Bilan

Comme les années précédentes les disponibilités étaient très importantes en fin d'année mais plusieurs factures ont été payées en janvier 2018. Le montant du compte divers débiteurs a été encaissé en 2018.

Les actifs transitoires sont régularisés à ce jour.

Les investissements nets se montent à 1'552'735.47 et les réserves sur comptes bancaires à 1'376'629.07

Les divers montants liés aux créanciers ont été régularisés en 2018. Les dettes se montent à 1'051'000.00. Les provisions se montent à 2'487'194.00. La fortune nette n'a pas évolué en 2017, puisque l'excédent de produits a été comptabilisé dans les dépréciations, le montant reste à 138'490.14

J'aimerais remercier toutes les personnes qui m'ont aidé à établir ces comptes 2017, en particulier Stéphane, Gilles et Marie-Françoise ainsi que les membres de la commission.

Le caissier est remercié par le Président M. Didier Nicoulin pour sa présentation précise et détaillée.

a) Rapport des vérificateurs

Les comptes ont été vérifiés le 18 avril par Mmes Laure Dargier et Danièle Laville. Mme Dargier donne lecture du rapport de vérification, remercie M. Jean-Denis Voisard pour sa bonne gestion et le félicite de son dévouement.

b) Approbation des comptes

Les délégués acceptent les comptes 2017 à l'unanimité par un vote à main levée.

c) Décharge à la commission pour sa gestion

Les délégués donnent décharge à la commission à l'unanimité également par lever de main.

8. Divers

Mme Valérie Voisard Bourquard se renseigne en ce qui concernant le mandat à Polaris. M. Gilles Villard l'informe que plusieurs bureaux d'ingénieurs se sont réunis pour faire les démarches afin de mettre à jour informatiquement les plans pour le réseau intercommunal. Beaucoup de communes utilisent Polaris et travaillent avec ce système, même si ce n'est pas une obligation. Il existe aussi le Geoportail cantonal, qui n'est pas complet non plus.

Le PGEE est indiqué sur Polaris, ce qui permet de faire avancer les plans d'action communaux. Dans les planifications communales, il serait important de faire les

démarches nécessaires pour suivre et mettre à jour les actions du PGEE, qui sont pour certains inactifs depuis une dizaine d'années.

M. Jean-Pierre Bendit propose qu'une démonstration de l'application Polaris soit réalisée en même temps que la visite de la Step qui a été proposée.

M. Didier Nicoulin passe ensuite la parole à M. Raphaël Rebetez, qui représente la commune de Courgenay. Celui-ci informe l'assemblée que la commune offre l'apéritif.

La prochaine assemblée des délégués aura lieu à Porrentruy.

La séance est levée à 18h50.

Courtedoux, le 2 juin 2018



Le Président
Didier Nicoulin



La secrétaire
M.-F. Maître